

## promesse unilaterale de vente

Par **tanin**, le **17/10/2019** à **19:40**

bonjour j'ai signé une promesse de vente d'un terrain a batir avec des dates maximum : - pour le depot de demande de permis de construire en mairie - pour la demande des prets bancaires par l'acheteur. Ces dates sont largement dépassées, l'acheteur n'a rien demandé. Que convient il de faire ? ai-je droit de garder l'indemnité que l'acheteur a versé à la signature de la promesse ? merci